

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013

1/1 - MODIFICATION DES STATUTS DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC LILLE METROPOLE RENOVATION URBAINE (GIP LMRU)

Depuis 2005 et dans le cadre du développement du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », la Ville de Mons en Barœul adhère au Groupement d'Intérêt Public « Lille Métropole Rénovation Urbaine » (GIP LMRU), acteur essentiel du pilotage stratégique et de la coordination des Projets de Rénovation Urbaine (PRU) à l'échelle du territoire métropolitain.

Le GIP LMRU assure différentes missions et prestations parmi lesquelles :

- l'ingénierie financière (suivi du respect des conventions financières),
- la réalisation des études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de relogement,
- l'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination Urbaine (OPC-U) des plannings opérationnels de l'ensemble des opérations du projet,
- la mission de Gestion Urbaine de Proximité...

La présente délibération concerne la modification des statuts du GIP LMRU procédant ainsi à la mise en conformité à la loi N° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son chapitre II relatif aux statuts du Groupement d'Intérêt Public.

Il est précisé que le vote de ces modifications a été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du GIP LMRU, convoquée pour la circonstance à la suite du Conseil d'Administration, le 27 juin 2013, et qui a validé ces modifications.

La Ville de Mons en Barœul ayant été sollicitée en qualité de membre du Conseil d'Administration du GIP LMRU, il est proposé au conseil municipal d'approuver par délibération ces modifications de statuts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.